



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT EXCEPTIONNELLEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING DE LA PLACE MARINONI LE SAMEDI 05 JUNI 2021 A PARTIR DE
13H00 A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

N° : **210542** DATE D’AFFICHAGE : **31 MAI 2021**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2215-1,
VU le code général de la propriété des personnes publiques,
VU le code pénal et notamment l'article R.610-5,
VU le code de la voirie routière,
VU le code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les
textes subséquents, notamment l'instruction interministérielle approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il convient, dans le cadre de LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT qui
a lieu le samedi 05 juin 2021 à partir de 13h00 sur la Place de Gaulle, de régler le stationnement sur
le parking de la Place Marinoni.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules, est exceptionnellement interdit le samedi 05
juin 2021 à partir de 13h00 sur le parking de la Place Marinoni à l'occasion de la JOURNEE
MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT.

Article 2 : Une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place par les services
municipaux.

Article 3 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, tout recours
devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à
compter de la date de notification de l'arrêté et de l'accomplissement des formalités de
publicité.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en
vigueur et sera adressé à :

Les Bénéficiaires

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
Monsieur le chef de Service de la Police Municipale,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer son exécution.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le

31 MAI 2021

Le Maire,
Roger ROUX

